



Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

## Communiqué de presse

### Ce n'est que justice pour les chibanis !

Un amendement déposé, il y a quelques jours, par le député Alexis Bachelay à la loi sur le vieillissement, concernant la mise en œuvre d'une procédure simplifiée de naturalisation française honore la France !

Le CNAFAL ne peut que s'en réjouir. Fondateur de la Coordination française pour le droit de vivre en famille pour les immigrés, droit reconnu par l'ONU, fondateur du Droit à la langue du pays d'accueil, il assure, depuis trois décennies, une permanence pour l'accès aux droits des immigrés.

« Chibanis » en arabe littéral « les anciens aux cheveux blancs », aujourd'hui en retraite, très âgés, n'ayant souvent plus de famille auprès d'eux, celles-ci étant restées de l'autre côté de la Méditerranée.

Ils ont été les soutiers de l'économie française pendant les 30 Glorieuses : dans les mines, la sidérurgie, les usines automobiles, l'agriculture, surexploités. Se contentant de peu, ils envoyaient presque l'intégralité de leur salaire à la famille.

Aujourd'hui, ils sont les grands oubliés et les grands sacrifiés. Faisant partie des premières vagues d'immigrants, ils ont été entretenus dans le mythe du retour « qui n'est jamais venu... ». Isolés, malades, ils survivent la plupart du temps en foyer.

Cette mesure s'appliquerait aux plus de 65 ans, issus de pays hors CEE, résidant en France depuis 25 ans et parents d'au moins 1 enfant né sur le territoire français et présent en France au minimum 6 mois dans l'année.

Cette reconnaissance ne peut que réjouir le CNAFAL, d'autant que, malgré leur longue présence en France, lorsqu'ils entamaient des démarches administratives pour obtenir leur naturalisation, ils étaient traités comme des primo-arrivants, faisant fi de leur « force de travail » **consumée** au service des entreprises françaises.

**Le CNAFAL appelle les parlementaires et le gouvernement à tenir bon sur cet amendement et à combattre énergiquement toute xénophobie en la matière.**

Jean-Marie Bonnemayre  
Président  
06 87 37 16 64

Christiane Kobel  
Administratrice en charge du secteur Immigration  
06 08 05 34 97

Jean-François Chalot  
Secrétaire général  
07 89 05 54 64



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris  
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : [www.cnafal.org](http://www.cnafal.org) - Messagerie : [cnafal@cnafal.net](mailto:cnafal@cnafal.net)**